

<p style="text-align: center;">À propos de l'étude</p>	<p style="text-align: center;">Principales considérations relatives à l'approche canadienne L'analyse des études de cas d'autres administrations, des cadres politiques Canadiens et de la consultation des intervenants.</p>				
	<p style="text-align: center;">Degré d'ambition et motivations</p>	<p style="text-align: center;">Méthode d'élaboration</p>	<p style="text-align: center;">Modèles de gouvernance et mise en œuvre</p>	<p style="text-align: center;">Considérations relatives au secteur et aux matières</p>	<p style="text-align: center;">Mobilisation et participation des intervenants</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Cette étude a été réalisée par Circular Economy Leadership Canada (CELC), en collaboration avec l'Institut pour l'intelliProsperité (IIP), pour le compte d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) au cours de l'automne 2022, et inclus 20 entretiens avec des informateurs clés et deux ateliers. • L'objectif de cette étude sur l'établissement de la portée était de définir, d'examiner et d'évaluer les modèles de gouvernance les mieux adaptés pour soutenir une approche nationale coordonnée visant à promouvoir l'économie circulaire au Canada. • À partir de la recherche, de l'analyse et des consultations, l'étude sur l'établissement de la portée définit cinq modèles de gouvernance potentiels pour faire progresser une approche nationale coordonnée à l'égard de l'économie circulaire dans le contexte canadien, qui sont présentés dans ce rapport. • Ce rapport ne contient pas de recommandations concernant l'inclusion de secteurs prioritaires ou de flux de matières précis pour le Canada, mais propose plutôt des considérations relatives aux modèles de gouvernance, à la mise en œuvre et au rôle du gouvernement fédéral. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les principes et pratiques de l'économie circulaire peuvent appuyer une multitude de priorités économiques, sociales et environnementales (conformément à plusieurs des ODD de l'ONU), notamment l'emploi et la transition juste, la diversité et l'inclusion (y compris les liens potentiels à l'égard de la vérité et de la réconciliation avec les Autochtones), le climat, la perte de biodiversité et la résilience des collectivités. • L'alignement du Canada avec les engagements et les efforts existants en matière d'EC aux échelles internationale (G7, OCDE et principaux partenaires commerciaux), nationale (plans et mandats existants) et infranationale (administrations provinciales, territoriales et locales) sera important. • Il existe une possibilité d'intégrer l'EC de manière plus significative aux politiques, aux stratégies et aux programmes existants, y compris le Plan de réduction des émissions pour 2030 du Canada et la Stratégie fédérale de développement durable, entre autres. • Il est important d'élaborer un langage commun, des définitions claires et une vision pour guider le travail. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le besoin d'envisager une approche progressive pour l'élaboration des politiques et de mettre au point un cadre souple et adaptable, compte tenu de l'ampleur, de l'évolution, de la maturation et du caractère à long terme du programme de l'économie circulaire; • Le besoin de prendre en compte les efforts déployés sur le terrain et de permettre des initiatives « ascendantes », étant donné que les déchets et le recyclage sont gérés à l'échelle locale, et que les petites entreprises et les collectivités peuvent adapter la circularité à leurs contextes locaux; • La possibilité de s'inspirer des pôles d'activité existants et de collaborer avec des acteurs régionaux, y compris d'autres paliers de gouvernement, des entreprises dans des secteurs clés, des industries, des universités, des organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres acteurs; • La réalité que l'augmentation des résultats nécessitera une politique industrielle (production) et un changement de comportement (consommation). 	<ul style="list-style-type: none"> • L'importance de la collaboration et de la coopération interministérielles et intergouvernementales, favorisant une approche globale et systémique; • Le besoin d'envisager des modèles participatifs uniques qui soutiennent des méthodes de travail innovantes et collaboratives avec le gouvernement et le secteur privé (p. ex. les jurys citoyens, les programmes de transition, les tables sectorielles); • La possibilité de mobiliser ou de créer une agence ou un organisme administratif tiers indépendant (p. ex. Sitra, CEID et Zero Waste Scotland) pour appuyer la mise en œuvre et la coordination; • L'importance d'élaborer des paramètres et des indicateurs précis, ainsi qu'une structure permettant de suivre les progrès au fil du temps et de rendre compte des buts et objectifs. 	<ul style="list-style-type: none"> • De nombreuses administrations de premier plan se sont concentrées à tirer parti de leurs ressources existantes et de leurs forces industrielles en ce qui concerne l'EC. Pour le Canada, il pourrait s'agir de domaines comme la bioéconomie, les minéraux ou les métaux et les technologies habilitantes comme l'intelligence artificielle, les mégadonnées et l'Internet des objets. • Il convient d'étudier la possibilité de s'appuyer sur les efforts sectoriels déployés et sur les plans provinciaux et territoriaux, en collaboration avec les principaux intervenants et les autres paliers de gouvernement, en reconnaissant que les secteurs progresseront probablement à leur propre rythme, compte tenu de leurs différents degrés de maturité. • Promouvoir des matières ou des thèmes transversaux plutôt que se concentrer sur des secteurs ou des industries traditionnelles peut permettre d'éviter les approches cloisonnées et de favoriser l'innovation et les synergies grâce à de nouvelles collaborations au sein des secteurs et des industries, et entre eux (p. ex. la transformation des déchets en ressources et les symbioses industrielles). 	<ul style="list-style-type: none"> • L'importance de mobiliser un ensemble vaste et diversifié d'intervenants pour obtenir le soutien et l'adhésion au programme en matière d'EC; • Le besoin d'éducation et de connaissances sur l'EC, notamment en établissant plus solidement l'EC en tant que solution pour lutter contre les changements climatiques, la perte de biodiversité et d'autres problèmes économiques, sociaux et environnementaux cruciaux; • L'importance de la collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires, et de la coopération interministérielle.

Résumé des options de modèles de gouvernance					
	Modèle 1: Intégration de la circularité	Modèle 2: Cadre politique national de collaboration	Modèle 3: Programme d'innovation ascendante	Modèle 4: Programmes de transition fondés sur le secteur public-privé	Modèle 5: Approche hybride progressive
Description	Aucune stratégie autonome en matière d'EC n'est élaborée à l'échelle fédérale. Cependant, des approches en matière d'EC sont intégrées aux politiques, stratégies et outils fédéraux existants de manière plus importante qu'à l'heure actuelle, où elles appuient les objectifs politiques existants.	Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, avec la participation des principaux partenaires locaux, ont défini ensemble une vision et une ambition nationales pour l'EC. Cette vision est ensuite mise en œuvre et interprétée dans le cadre des pouvoirs de chaque administration, en déployant des efforts conjoints en vue d'une harmonisation, dans la mesure du possible.	Le gouvernement fédéral établit un cadre général qui offre des orientations à l'égard de l'EC et favorise l'innovation à partir de diverses grappes ou activités locales (p. ex. des projets et des initiatives communautaires).	Des tables collaboratives soutenues par le gouvernement fédéral et dirigées par l'industrie, rassemblant les points de vue FPT, de l'industrie, des universités, des ONG, des autorités locales ou régionales et de la société civile, élaborent des « stratégies » ou des « feuilles de route » en matière d'EC pour les secteurs et les matières.	Une approche à plus long terme qui exécute par étapes le programme d'innovation ascendante (modèle 3) et la transition fondée sur le secteur public-privé (modèle 4) afin de renforcer progressivement la compréhension, les connaissances, l'expérience et la capacité communes pour promouvoir une approche nationale en matière d'EC en suivant une voie d'apprentissage prudente.
Considérations relatives à la mise en œuvre	L'EC dépasse largement les cadres de référence des intervenants stratégiques et politiques existants. Ainsi, l'intégration aux stratégies et aux cadres politiques existants pourrait être lente et fastidieuse.	La vision ou l'ambition en matière d'EC est principalement définie par les gouvernements, ce qui limite la contribution et l'influence potentielles des autres intervenants. L'inscription au programme FPT peut prendre du temps par rapport à d'autres priorités, les mesures à l'égard de l'EC étant retardées jusqu'à ce que des accords soient conclus.	Le modèle mobilise intentionnellement des intervenants déjà motivés et repose sur des tiers pour diriger le programme de mise en œuvre. Les efforts peuvent être déployés de manière souple, rapide et suivant une évolution constante.	Les possibilités de promouvoir les efforts en matière d'EC varient considérablement selon le secteur ou la matière. Ainsi, les délais de lancement varieront de courts à moyens en fonction du degré de maturité des efforts.	Le modèle mobilise intentionnellement des intervenants déjà motivés et repose sur des tiers pour diriger le programme initial de mise en œuvre. Ainsi, il prévoit un délai court pour le lancement, mais un délai plus long pour la mise en œuvre à grande échelle par l'entremise de tables.
Incidence globale	Définie par le mandat des stratégies ou des cadres politiques existants, qui peut être plus étroit que le plein potentiel de l'EC.	Potentiel d'incidence élevée si un plein alignement FPT au programme est assuré, mais l'incidence peut être limitée si une masse critique d'administrations n'adhèrent pas.	Potentiel d'incidence élevée sur l'innovation, la création d'emplois régionaux et les avantages pour l'environnement, mais (en fonction des priorités) le succès et la reproductibilité des initiatives peuvent être limités et disparates, avec un dédoublement des efforts, à moins que les initiatives ne s'accompagnent d'un degré élevé de coordination et d'échange des connaissances.	Potentiel d'incidence élevée sur l'innovation, la création d'emplois régionaux, les GES et d'autres avantages pour l'environnement, mais qui dépend de l'influence et du suivi des priorités propres au secteur.	Potentiel d'incidence élevée sur l'innovation, la création d'emplois régionaux, les GES et d'autres avantages pour l'environnement, car le modèle réunit les priorités locales ou régionales et les secteurs ou matières stratégiques d'intérêt.